

# Communion ecclésiale : présuppositions et conséquences

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie**

Band (Jahr): **79 (1989)**

Heft [4]: **Koinonia auf altkirchlicher Basis**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## VII. Communion ecclésiale: présuppositions et conséquences

1. L'Eglise est le corps unique du Christ, vivifié par l'unique Esprit Saint. Par son action, tous les croyants sont unis en ce corps dans l'unité de la foi, du culte et de l'ordre ecclésial.

2. L'Eucharistie est au centre de la vie de toute Eglise locale. C'est le Christ qui nous invite à son repas. Pour cette raison c'est l'Eglise qui célèbre ce repas sous la direction de l'évêque ou d'un prêtre chargé par lui. Et c'est l'Eglise en tant que corps unique du Christ qui accomplit cette célébration, et tous ceux qui reçoivent l'Eucharistie forment un corps, le corps du Christ. «Le pain que vous voyez sur l'autel, sanctifié par la parole de Dieu, est le corps du Christ. Le calice, ou plutôt le contenu du calice, sanctifié par la parole de Dieu, est le sang du Christ... Si vous le recevez comme il convient, vous êtes ce que vous recevez. Car l'apôtre dit: Un seul pain, nous tous sommes un seul corps» (Augustin, Sermo 227 – PL 38, 1099). «Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion au corps du Christ? Pourquoi ne dit-il pas: la participation? C'est pour exprimer quelque chose de plus, pour indiquer une intime union, car il n'y a pas seulement participation, partage, il y a union. De même que ce corps est uni au Christ, de même nous aussi, par ce pain, nous sommes unis à lui... Car après avoir dit: communion au corps, il cherche encore à exprimer l'étroitesse de cette relation; c'est pourquoi, il ajoute: parce qu'il n'y a qu'un pain, nous tous, nous ne formons qu'un seul corps. Qu'est-ce que je veux dire en parlant de communion (*koinōnia*), dit-il. Nous sommes précisément ce corps même. Car, qu'est le pain? Le corps du Christ! Que devenons-nous, nous qui y avons part? Le corps du Christ! Non une pluralité de corps, mais un seul corps... Car tu n'est pas nourri d'un corps, et tel autre d'un autre corps, mais nous sommes tous nourris du même corps» (Jean Chrysostome, hom. 24, 2 in 1 Cor. – PG 61, 200s.).

3. Comme c'est le Christ qui invite, l'Eglise invite à la participation au repas commun. Cela inclut la participation à la mission de l'Eglise qui est d'annoncer l'Evangile, de construire le corps du Christ et de sauvegarder son unité dans la vraie foi et l'amour.

4. Comme on ne peut devenir membre de l'Eglise sans confesser la vraie foi, on ne peut célébrer la Cène en tant que centre de l'Eglise sans la vraie foi. Le Christ du sacrement n'est autre que celui de la foi, confessée unanimement par l'Eglise en tous temps et en tous lieux.

5. La communion englobe toute la vie de l'Eglise. Il est dit de ses

membres: «Ils se montraient assidus à l'enseignement des apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières» (Ac 2, 42). St Ignace écrit: «...que chacun en particulier et tous ensemble, dans la grâce qui vient de son nom, vous vous réunissez dans une même foi, et en Jésus-Christ de la race de David selon la chair, fils de l'homme et fils de Dieu, pour obéir à l'évêque et au collègue presbytéral, dans une concorde sans tiraillements, rompant un même pain qui est remède d'immortalité, antidote pour ne pas mourir, mais pour vivre en Jésus-Christ pour toujours» (Ignace d'Antioche, Eph 20, 2 – PG 5, 661).

6. Où la communion est rompue, le repas du Seigneur ne peut plus être célébré en commun. Le rétablissement de la communion eucharistique, alors que perdurent des séparations dans la foi, est en soi une contradiction, parce que, tout en recevant l'Eucharistie en commun, on continue à vivre dans des Eglises séparées. Une telle manière d'agir accepte l'existence d'Eglises séparées comme normale et peut contribuer à faire apparaître comme superflus l'affliction et le repentir qui sont nécessaires pour surmonter la séparation. La communion eucharistique est bien au contraire l'expression de la communauté de foi de l'Eglise une.

7. A chaque fois que la communion est rompue, l'Eglise a le devoir de guérir cette rupture. Le rétablissement de la communion ecclésiale n'est pas possible en dehors de l'unique corps du Christ, car ce n'est que dans ce corps que l'unité de la foi et la communion du Saint-Esprit sont données. Il importe non seulement d'examiner avec soin si l'on est assez proche les uns des autres pour rétablir la communion, mais aussi de voir si les différences ont assez de poids pour que la séparation continue d'exister.

8. La pleine communion liturgique et canonique des Eglises, c'est-à-dire la réalisation de l'unité organique dans le corps unique du Christ est la conséquence et l'expression de la communion de foi reconnue en commun. Les conséquences liturgiques et canoniques découlant de la communion ecclésiale sont étudiées et réglées par l'Eglise sur la base de la tradition de l'Eglise indivise. Cette communion ne signifie pas l'uniformité dans l'ordre liturgique et dans les coutumes de l'Eglise, mais elle s'exprime dans le fait que les Eglises participantes conservent le développement légitime, cristallisé au cours de l'histoire, de la foi unique de l'Eglise ancienne et indivise. La communion n'implique pas non plus la soumission de l'une des Eglises avec sa tradition à l'autre, car cela serait en flagrante contradiction avec la réalité

de cette communion. Les Eglises unies dans la pleine communion ne remplissent pas leur mission dans le monde isolément les unes des autres, mais en principe le font en commun.

*Le texte ci-dessus sur «Communion ecclésiale: présuppositions et conséquences» reproduit, selon la Commission théologique mixte orthodoxe-vieille-catholique, l'enseignement des Eglise orthodoxe et vieille-catholique.*

*Kavala, le 17 octobre 1987*

*Signatures*

